



**ARRETÉ MUNICIPAL TEMPORAIRE
PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RUE DE L'ETANG**

Le Maire de la Commune de HOCHSTATT

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Voirie Routière ;
- VU** les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2213-3 et L 2542-2 du Code des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Route et notamment ses articles L325-1, L325-3 et L325-9 concernant le stationnement gênant, l'enlèvement des véhicules et leur mise en fourrière et l'article R411-25 relatif à la signalisation routière ;
- VU** la demande en date du 20 novembre 2017 de l'entreprise TP DU SUND'GO de FERRETTE, sollicitant une autorisation pour occuper le domaine public dans la rue de l'Etang à HOCHSTATT afin d'effectuer des travaux de pose de tuyaux en fonte sur le réseau d'eau potable ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réglementer la circulation pendant la durée du chantier ;

ARRETE

- Article 1er** Du mardi 28 novembre 2017 et ceci jusqu'à la fin des travaux de pose de tuyaux sur le réseau AEP, la Société TP DU SUND'GO est autorisée à occuper le domaine public dans la rue de l'Etang à HOCHSTATT.
- Article 2** Durant le chantier, la rue de l'Etang sera interdite à tous les véhicules, sauf riverains et secours. Le stationnement sera également interdit des deux côtés de la voie.
- Article 3** Une déviation sera mise en place par les rue de Galfingue, rue Dammborg et rue Georges Bizet.
- Article 4** Dès l'achèvement du chantier, le pétitionnaire est tenu d'enlever tous gravats et autres sur la voie publique.
- Article 5** Des panneaux de signalisation seront posés par la Société TP DU SUND'GO de FERRETTE pour permettre l'application du présent arrêté.
- Article 6** Ampliation
- à Monsieur le Chef de la Brigade de la Gendarmerie D'ILLFURTH
 - VEOLIA Eau de HUNINGUE
 - à l'entreprise TP SUND'GO de FERRETTE
 - au Service Départemental d'Incendie et de Secours
 - au Chef de Corps du CPI de Hochstatt-Froeningen-Zillisheim
 - Aux riverains de la rue de l'Etang
 - à Monsieur le Procureur de la République
 - au Tribunal d'Instance de MULHOUSE

HOCHSTATT, le 23 novembre 2017
Le Maire,
Michel WILLEMANN

